



**COMMUNE DE CLEGUEREC (56480)**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 30 MARS 2017**

*Affiché le 04/04/2017*

L'an deux mille dix-sept, le trente mars, à 19 heures 30, le conseil municipal de Cléguérec, légalement convoqué le 24 mars 2017, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, 10 place Pobéguin à Cléguérec, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Marc ROPERS.

**ETAIENT PRESENTS** : ROPERS Marc, LE FORESTIER Maryvonne, TEFFO Christine, ROBIN Xavier, AUFFRET Martine, LE CRAVER Pascal, LE FLAO Christine, CARIMALO RIOUX Caroline, LORANS Michel, DION-CHRISTIE Sandrine, LE NECHET Rémi, MARTINET Marie-Thérèse, EUZENAT Marie-France, CORVEC Quentin, COSPEREC Nicolas, LE MESTRALLIN Delphine, RAFLE Michèle, LE BELLER Christiane, LE LU Anne, Thierry LAMOURIC.

**ETAIENT EXCUSÉS** : BURLLOT Jeanine (pouvoir à Rémi LE NECHET), THOMAS David (pouvoir à Xavier ROBIN), LE DENMAT Pierre (pouvoir à Anne LE LU).

**Est nommé(e) secrétaire de séance** : Marie-Thérèse MARTINET

**DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

- ✓ Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 mars 2017 :

**Anne LE LU** : *Juste une observation : lors du dernier conseil, nous nous sommes abstenus sur un vote et l'on aimerait que, quand nous nous abstenons, il soit spécifié que c'est l'expression des élus de la minorité.*

**Marc ROPERS** : *Je ne vois pas trop, quand quelqu'un vote « pour », même si c'est la majorité, on ne va pas mettre « expression de la majorité » alors pourquoi mettre « expression de la minorité » ?*

**Anne LE LU** : *Simplement pour que l'on sache que c'est la minorité qui s'est abstenue.*

**Marc ROPERS** : *Nous sommes élus dans un groupe, on ne va pas préciser qui a voté pour, contre ou s'est abstenu*

**Anne LE LU** : *Je le vois dans des comptes rendus de conseil d'autres communes, c'est pour cela que je fais cette remarque.*

*On en revient toujours à la même chose ; comme on n'a pas de moyen de communication, on ne peut pas s'exprimer dans le bulletin municipal, il faut que les gens sachent quand même qu'il existe une minorité et qu'elle émet des opinions.*

**Marc ROPERS** : *Dans le bulletin, ce n'est pas l'expression de la majorité.*

*Je suis surpris, car il y a une certaine époque, quand on ne nous permettait pas de nous exprimer, on faisait en sorte de s'exprimer différemment, on faisait un bulletin.*

*Maintenant tout est révisable.*

**Michel LORANS** : *Oui mais à un moment donné il y avait un encart de réservé qui n'était pas utilisé.*

**Marc ROPERS** : *Où il fallait chercher l'info, c'est pour cela que nous avons arrêté.*

**Anne LE LU** : *Sauf que nous, nous avons fait le souhait de pouvoir communiquer, maintenant c'est votre droit, il n'y a aucun souci.*

*Dans les autres communes, la minorité a un petit espace dans le bulletin municipal*

**Marc ROPERS** : *Dans quelles communes ? Dans les communes de plus de 3500 habitants, c'est obligatoire, en-dessous ça ne l'est pas.*

**Anne LE LU** : *Je l'ai vu dans des communes de moins de 3500 habitants.*

- ✓ Ajout d'un point à l'ordre du jour : Vœu – Installation compteurs « Linky » sur la commune : Pas d'objection.

### 13-2017 Approbation des comptes de gestion 2016

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées :

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres votants :**

**D'approuver** les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### 14-2017 Approbation des comptes administratifs 2016

Sous la présidence de Madame LE FORESTIER Maryvonne, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine les comptes administratifs 2016 de la commune qui s'établissent ainsi :

#### COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL 2016

Réalisation de l'exercice		Dépenses en €	Recettes en €	Solde Budgétaire
	Section de Fonctionnement	2 059 626.07	2 447 819.41	388 193.34 €
	Section d'Investissement	1 106 145.48	1 043 156.42	-62 989.06 €
	<b>Total Cumulé</b>	<b>3 165 771.55</b>	<b>3 490 975.83</b>	<b>325 204.28</b>

**Thierry LAMOURIC** : Pourquoi autofinancer autant alors qu'on pourrait emprunter à bas taux ?

**Maryvonne LE FORESTIER** : Quand on emprunte, c'est sur 15 ans. La situation budgétaire de 2016 n'appelaient vraiment pas à emprunter, car il y a eu un gros décalage avec les travaux de la maison de santé. Là, on va devoir très vite débloquer un emprunt sur 2017 pour profiter en effet des taux qui sont encore bas.

**Marc ROPERS** : La question se pose dans tous les organismes, à Pontivy Communauté, au Pays de Pontivy, ... il y a de la prudence.

**Maryvonne LE FORESTIER** : En 2014, nous avons sollicité un emprunt d'1.4 millions qui englobait les travaux de l'école, les débuts des travaux du lotissement et une faible partie de la maison de santé.

**Martine AUFFRET** : Le but, aussi, est de ne pas avoir un taux d'endettement trop important.

## COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES 2016

Réalisation de l'exercice		Dépenses en €	Recettes en €	Solde Budgétaire
	Section de Fonctionnement	23 477.48	38 185.88	14 708.40
	Section d'Investissement	16 771.52	13 280.66	- 3 490.86
	<b>Total Cumulé</b>	<b>40 249.00</b>	<b>51 466.54</b>	<b>11 217.54</b>

## COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PARK DOSTEN 2016

Réalisation de l'exercice		Dépenses en €	Recettes en €	Solde Budgétaire
	Section de Fonctionnement	178 265.35	108 562.34	- 69 703.01
	Section d'Investissement	149 959.64	313 368.07	163 408.43
	<b>Total Cumulé</b>	<b>328 224.99</b>	<b>421 930.41</b>	<b>93 705.42</b>

## COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET HAMEAU DU CHATEAU D'EAU 2016

Réalisation de l'exercice		Dépenses en €	Recettes en €	Solde Budgétaire
	Section de Fonctionnement	282 442.41	269 822.03	-12 620.38
	Section d'Investissement	327 844.93	75 277.90	-252 567.03
	<b>Total Cumulé</b>	<b>610 287.34</b>	<b>345 099.93</b>	<b>-265 187.41</b>

***Hors de la présence de Monsieur Le Maire, Marc ROPERS, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents les comptes administratifs du budget général et des budgets annexes 2016 de la commune.***

### 15-2017 Affectation des résultats 2016

L'instruction budgétaire et comptable M.14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux prévoit, après l'approbation du compte administratif par le conseil municipal, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire en section d'investissement de la totalité ou d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent.

Le résultat de la section de fonctionnement est, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M.14, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire.

**[La situation financière du compte administratif 2016 du budget principal, qui vient de vous être présentée fait apparaître les résultats suivants :](#)**

A la clôture de l'exercice 2016 :

**1) En section de fonctionnement :**

- Le total des recettes de l'année s'élève à : 2 447 819.41 € (solde d'exécution reporté inclus)
- Le total des dépenses de l'année s'élève à : 2 059 626.07 €

Le résultat de clôture, en fonctionnement, s'élève donc à **388 193.34 €**

**2) En section d'investissement :**

- Le total des recettes de l'exercice atteint : 1 043 156.42 € (A) (excédent d'investissement 2015 reporté inclus)
- Le total des dépenses de l'exercice atteint : 1 106 145.48 € (B)

Soit un solde négatif d'exécution de la section d'investissement de : **(A-B) : - 62 989.06 €**  
 Duquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser 2016 **(C) -358 819,85 €**  
 Le besoin de financement de l'investissement 2017 ressort donc à : **(A – B + C) : 421 808.91 €**

**3) En rapprochant les deux sections à la clôture de l'exercice 2016, on constate :**

- Un excédent de clôture en fonctionnement pour : 388 193.34 €;
- Un besoin de financement de l'investissement pour : 62 989.06 €

Dont la somme dégage un solde positif de : 325 204.28 €

**Considérant le besoin de financement d'investissement, je vous propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de 388 193.34 € conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :**

<b>RECAPITULATION GENERALE - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET PRINCIPAL</b>	
<b>Résultat d'investissement 2016</b>	
Solde d'exécution d'investissement 2016 sur compte 001 <b>(A-B)</b>	- 62 989.06 €
Solde des restes à réaliser investissement 2016 <b>(C)</b>	- 358 819,85 €
<b>Besoin de financement de l'investissement 2017</b>	<b>421 808.91 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement 2016</b>	
Résultat de l'exercice 2016	388 193.34 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €
Résultat à affecter	388 193.34 €
<b>AFFECTATION</b>	
<b>En réserve sur le compte 1068</b>	<b>388 193.34 €</b>
Report en section de fonctionnement sur le compte 002	0,00 €

**Maryvonne LE FORESTIER** : Y-a-t-il des avis contraires ?

**Anne LE LU** : De toute façon il n'y a pas d'autres choix possibles ?

**Maryvonne LE FORESTIER** : Si, on peut faire le choix de cumuler en solde à reporter en fonctionnement ce qui impliquerait de débloquer un emprunt nettement supérieur.

**Anne LE LU** : Je ne suis pas une spécialiste de la comptabilité, mais ça ne peut pas être une structure budgétaire délicate ?

**Maryvonne LE FORESTIER** : Non, nous avons les recettes d'un côté et les dépenses de l'autre, le pavé des recettes est plus important, on dégage une capacité d'autofinancement que l'on bascule en recettes d'investissements justement pour notre autofinancement.

**Anne LE LU** : Et le déficit d'investissement, il est clairement identifié ?

**Maryvonne LE FORESTIER** : Oui parce que les dépenses d'investissement sont supérieures aux recettes.

**Anne LE LU** : Ce n'est pas parce que nous avons eu des recettes en moins ?

**Maryvonne LE FORESTIER** : Non, les recettes d'investissements sont inférieures à ce qui avait été inscrit au BP 2016, mais parce que les travaux n'ont pas tous été réalisés, les subventions ne sont pas tombées. C'est pourquoi on va devoir débloquer l'emprunt, car les travaux ne sont pas terminés non plus. Quand on aura les subventions à l'achèvement des travaux les comptes seront rétablis. C'est vraiment le principe comptable, on peut se permettre en l'occurrence d'affecter le résultat positif de la section de fonctionnement en investissement.

La situation financière du compte administratif 2016 du budget annexe panneaux photovoltaïques, quant à lui, fait apparaître les résultats suivants :

A la clôture de l'exercice 2016 :

**1) En section de fonctionnement :**

- Le total des recettes de l'année s'élève à : 38 185.88 € (solde d'exécution reporté inclus)
- Le total des dépenses de l'année s'élève à : 23 477.48 €

Le résultat de clôture, en fonctionnement, s'élève donc à 14 708.40 €

**2) En section d'investissement :**

- Le total des recettes de l'exercice atteint : 13 280.66 € (A)
- Le total des dépenses de l'exercice atteint : 16 771.52 € (déficit d'investissement 2015 reporté inclus) (B)

Soit un solde négatif d'exécution de la section d'investissement de : (A-B) : 3 490.86 €.

Duquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser 2016 (C) 0 €

Le besoin de financement de l'investissement 2017 ressort donc à : (A – B + C) : 3 490.86 €

**3) En rapprochant les deux sections à la clôture de l'exercice 2016, on constate :**

- Un excédent de clôture en fonctionnement pour : 14 708.40 €;
- Un besoin de financement de l'investissement pour : 3 490.86 €

Dont la somme dégage un solde positif de : 11 217.54€

<b>RECAPITULATION GENERALE - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES</b>	
<b>Résultat d'investissement 2016</b>	
Solde d'exécution d'investissement 2016 sur compte 001 (A-B)	-3490.86€
Solde des restes à réaliser investissement 2016 (C)	0,00 €
<b>Besoin de financement de l'investissement 2016</b>	<b>3490.86€</b>
<b>Résultat de fonctionnement 2016</b>	
Résultat de l'exercice 2016	14 708.40 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €
Résultat à affecter	14 708.40 €
<b>AFFECTATION</b>	
En réserve sur le compte 1068	0,00 €
<b>Report en section de fonctionnement sur le compte 002</b>	<b>14 708.40 €</b>

***Après débat, l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité des membres votants les affectations de résultat de l'exercice 2016 telle que mentionnées dans les tableaux précédents.***

## 16-2017 Vote des taux d'imposition 2017

Le conseil municipal doit se prononcer sur les taux d'imposition pour l'année 2017. Il est proposé de reconduire les taux d'imposition 2016 suivants :

- ✓ Taxe d'habitation : 11,00%
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21,30%
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46,07%

Impôts Directs	Taux 2016	Bases définitives 2016	Recettes 2016
Taxe d'habitation	11%	3 307 477	363 822
Taxe Foncier Bâti	21,30%	2 815 572	599 717
Taxe Foncier Non Bâti	46,07%	273 636	126 064
Total			<b>1 089 603 €</b>

Impôts Directs	Taux 2016	Bases d'imposition prévisionnelles 2017	Produit correspondant 2017
Taxe d'habitation	11%	3 327 000	365 970
Taxe Foncier Bâti	21,30%	2 871 000	611 523
Taxe Foncier Non Bâti	46,07%	274 700	126 554
Total			<b>1 104 047 €</b>

**Après débat, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres votants :**

**De reconduire** les taux d'imposition 2016 pour l'exercice 2017.

**Anne LE LU** : Dans beaucoup de communes on voit une augmentation des taux, chez nous il faudra y penser ?

**Maryvonne LE FORESTIER** : Malheureusement j'ai peur que cela soit possible. En vue de l'évolution de la DGF, il faudra peut-être y penser.

**Marc ROPERS** : Pour le moment ce n'est pas nécessaire

**Anne LE LU** : Je ne dis pas qu'il faut les augmenter je fais juste le constat de ce qu'on lit dans la presse.

## 17-2017 Vote du budget principal et des budgets annexes 2017

### BUDGETS PRIMITIFS 2017 – COMMUNE DE CLEGUEREC

#### SECTION FONCTIONNEMENT

Chap	Recettes de fonctionnement	BP 2017 (€)
70	Produits des services du domaine et ventes	145 000
73	Impôts et taxes	1 367 701.55
74	Dotations et participations	686 000
75	Autres produits de gestion courante	111 500
013	Atténuations de charges	30 000
76	Produits financiers	100
77	Produits exceptionnels	100 000

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 737.41
<b>Total</b>	<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>2 491 038.96</b>

**Concernant le chapitre 74 :**

**Maryvonne LE FORESTIER :** Nous avons appris hier que la commune sort du dispositif ZRR, car dorénavant le classement se fait au niveau de l'intercommunalité et non plus de la commune. Nous sommes la seule Communauté de Communes du Centre Bretagne à ne plus être en ZRR.

**Marc ROPERS :** Alors on va se trouver avec des aberrations : je n'ai rien contre Moréac par exemple, où il y a plein d'entreprises et Locminé qui vont être en ZRR alors que Neulliac, St Aignan, Silfiac, Cléguérec ne le seront plus.

**Maryvonne LE FORESTIER :** Avant toutes les communes de l'ex-canton de Cléguérec bénéficiaient de la ZRR.

Maintenant le classement se base sur 2 critères :

- La densité d'habitants par km<sup>2</sup> : il faut être inférieur ou égal à 63 et nous sommes à 63.1
- Le revenu fiscal de référence : c'est pareil, nous devons dépasser le seuil de 100€

C'est paru au journal officiel hier, je proposerais bien de faire part de notre mécontentement.

**Marc ROPERS :** On va réagir avec l'intercommunalité.

**Anne LE LU :** On peut juste regretter de n'avoir pas profité à 100% de ce classement.

On n'a pas réussi à faire venir beaucoup d'entreprises qui auraient pu profiter de ce dispositif.

Le fait d'être classé en ZRR accorde des avantages aux commerçants et artisans et on n'en a pas eu beaucoup à s'installer à Cléguérec.

**Maryvonne LE FORESTIER :** là c'est l'intercommunalité, on ne peut pas dire que nous n'en n'avons pas profité ; au niveau de la DGF la perte aurait été plus importante.

Il y a quand même des artisans qui se sont installés.

**Anne LE LU :** Oui mais on a quand même une zone qui est vide.

**Maryvonne LE FORESTIER :** On est preneur de la recette pour faire venir les entreprises. A 14€ le m<sup>2</sup> ils trouvent que c'est trop cher.

**Marc ROPERS :** Déjà c'est Pontivy Communauté qui a la compétence, ce n'est pas faute de chercher du monde, on voudrait voir du monde s'installer.

**Maryvonne LE FORESTIER :** Croyez-moi, Marc et moi nous sommes battus au niveau de la com-com pour que justement les travaux d'aménagement soient faits, car, pour nous, c'était le frein. Je vous assure qu'on ne manque pas de nous faire remarquer que nous n'avons pas eu beaucoup d'installations à Cléguérec depuis, on le déplore également mais...

**Marc ROPERS :** On se rappelle quand même que cette zone a été faite en 2009 /2010 elle a été terminée en 2012 au moment de la crise ; maintenant on a l'impression que ça redémarre. Si on sort de la crise et que personne ne s'installe, là on pourra dire qu'il y a quelque chose qui ne va pas : soit c'est mal vu, soit les terrains ne sont pas assez grands, soit ils ne sont pas avenants, soit le prix est trop cher, c'est ce qu'on nous reproche ; c'est peut-être encore trop cher, on va essayer de négocier avec Pontivy Communauté pour baisser un petit peu le prix, je ne vais pas rentrer dans le détail ce soir, mais il y a des choses qui vont se passer dans les prochains mois.

**Maryvonne LE FORESTIER :** Le prix de vente au m<sup>2</sup> est bien sûr fixé par rapport au prix de revient donc évidemment il y a eu des travaux d'aménagement, de ce fait pour une petite parcelle on arrive vite à ce prix.

**Christine TEFFO :** Le classement en ZRR, donnait aussi des aides pour les emplois ?

**Marc ROPERS :** Oui pour les jeunes, par exemple on pouvait embaucher en contrat d'avenir un jeune avec un Bac +2.

**Maryvonne LE FORESTIER :** Et les jeunes de Cléguérec ne peuvent pas y prétendre même ailleurs.

**Xavier ROBIN :** Ça concerne aussi les jeunes en contrat d'insertion.

**Anne LE LU :** Comme c'est très récent, vous avez pu chiffrer l'impact que ça allait avoir ?

**Maryvonne LE FORESTIER :** Non

**Michel LORANS :** C'est quand même aberrant, ce n'est pas politique derrière tout cela ?

**Maryvonne LE FORESTIER** : C'est un projet de loi qui a été voté. Philippe NOGUES a voté contre le projet de loi à l'époque sans savoir quelles communes, EPCI seraient concernés.

**Anne LE LU** : Le bilan est clair. Il y avait 4700 communes qui bénéficiaient du classement en ZRR et il n'y en a plus que 4000, donc c'est certainement un moyen d'économie.

**Maryvonne LE FORESTIER** : il y a plus de 700 communes qui ont perdu le classement en ZRR car il y en a beaucoup qui n'y étaient pas et qui aujourd'hui y passent.

**Anne LE LU** : Le Roi Morvan et la CIDERAL y sont.

**Maryvonne LE FORESTIER** : Toutes les communautés de communes autour de nous.

**Anne LE LU** : Mais ça risque de ne pas favoriser les implantations ; j'imagine une entreprise qui veut s'implanter, Guémené n'est qu'à 20 kms, pourquoi ne pas y aller pour bénéficier des avantages liés à l'installation ?

**Marc ROPERS** : Je ne suis pas certain. Je ne veux pas tout dévoiler ce soir, mais vous verrez, dans quelques mois des choses vont se passer sur la commune et vous verrez que ces gens-là ne pouvaient pas s'installer à Guémené, par exemple.

**Michel LORANS** : Ce qu'il faudrait aussi, c'est avoir la fibre optique de façon à inciter les entreprises à s'installer.

**Anne LE LU** : il y a déjà des dépôts d'amendements pour essayer de modifier, ou des réactions ?

**Marc ROPERS** : C'est tout chaud, on n'a pas eu le temps d'en parler ; nous avons bureau communautaire mardi prochain, je pense que ça va être évoqué.

\*\*\*\*\*

**Thierry LAMOURIC** : Si j'ai bien compris on perd beaucoup d'argent et personne ne dit rien, moi je suis plutôt contre ce vote, on dit « amen » à perdre autant.

**Marc ROPERS** : Nous votons pour l'inscription au budget, mais pas contre la décision qui fait que nous avons moins de recettes, ça tout le monde peut le déplorer.

Chap	Dépenses de fonctionnement	BP 2017 (€)
011	Charges à caractère général	581 000
012	Frais de personnel	1 098 000
65	Autres charges de gestion courante	376 554
66	Charges financières	55 000
67	Charges exceptionnelles	16 000
014	Atténuation de produits	2500
022	Dépenses imprévues	35 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	123 852.50
023	Virement à la section d'investissement	203 132.46
<b>Total</b>	<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>2 491 038.96</b>

#### SECTION INVESTISSEMENT

Chap	Dépenses d'investissement	BP 2017 (€)
001	Solde d'exécution reporté	62 989.06
16	Emprunts et dettes	213 000
20	Immobilisations incorporelles	29 000
21	Immobilisations corporelles	826 500

23	Immobilisations en cours	620 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 737.41
041	Opérations patrimoniales	20 735.75
<b>Total</b>	<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>1 822 962.22</b>

**Concernant le chapitre 23 (Maison de santé):**

**Anne LE LU** : On s'interroge sur ce poste ; c'est bien sûr la construction de la maison de santé, on a du mal à comprendre pourquoi on rajoute 50 000 € à ce poste.

**Maryvonne LE FORESTIER** : On avait prévu au BP 2016 1.105.000 €, on a réalisé 515 000 € donc il reste 569.484 € qui est donc un report de 2016 et les 50.515 € de travaux qui n'avaient pas été inscrits au BP 2016.

**Anne LE LU** : C'est donc un surcoût ?

**Maryvonne LE FORESTIER** : Non c'est une prévision de travaux sur la fin des travaux, on savait que ces 50 000 € de travaux n'auraient pas été faits en 2016.

**Christiane LE BELLER** : Ça faisait partie des prévisions, c'est inclus dans le montant ? Ce n'est pas un supplément de travaux ?

**Maryvonne LE FORESTIER** : Non

Chap	Recettes d'investissement	BP 2017 (€)
021	Virement à la section d'investissement	203 132.46
024	Produits de cessions d'immobilisations	95 000
10	Dotations et fonds divers	482 193.34
13	Subventions d'investissement	684 157.56
16	Emprunts et dettes	213 890.61
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	123 852.50
041	Opérations patrimoniales	20 735.75
<b>Total</b>	<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>1 822 962.22</b>

**BUDGET ANNEXE – PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES**

	Dépenses (€)	Dépenses (€)
Fonctionnement	45 708.40	45 708.40
Investissement	29 698.40	29 698.40
<b>Total</b>	<b>75 406.80</b>	<b>75 406.80</b>

### BUDGET ANNEXE – PARK DOSTEN

	Dépenses (€)	Dépenses (€)
Fonctionnement	188 375.35	188 375.35
Investissement	161 477.22	271 970.77
<b>Total</b>	<b>349 852.57</b>	<b>460 346.12</b>

### BUDGET ANNEXE – HAMEAU DU CHÂTEAU D'EAU

	Dépenses (€)	Dépenses (€)
Fonctionnement	370 540.08	370 540.08
Investissement	518 982.61	518 982.61
<b>Total</b>	<b>889 522.69</b>	<b>889 522.69</b>

**Après débat, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres votants :**

**De voter** par chapitre le budget principal et les budgets annexes « Park Dosten » « Panneaux Photovoltaïques » « Hameau du Château d'eau » de l'exercice 2017, arrêtés en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-dessus.

**Marc ROPERS** : On peut remercier Maryvonne et Aude pour leur travail

**Maryvonne LE FORESTIER** : Justement on peut remercier Aude pour le travail accompli et les responsables de services pour les efforts que chacun fait à son niveau

### 18-2017 Loyers applicables aux praticiens exerçant dans la Maison de Santé

Conformément aux dispositions de l'article L1511-8-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin de « favoriser l'installation ou le maintien de professionnels de santé », la commune de Cléguérec a aménagé une « Maison de santé » permettant d'accueillir des professionnels de santé et des partenaires sociaux et médico-sociaux.

Cette maison de santé permet de réunir sur un même site : Médecins généralistes, dentiste, infirmières, ostéopathe, orthophoniste, sage-femme, psychologue, diététicienne, pédicure/podologue... ainsi que des associations du domaine sanitaire (SADI-SSIAD).

La commune a la gouvernance de la maison de santé, notamment la gestion des loyers. A ce titre, elle va conclure avec chaque praticien un bail à usage professionnel autorisant la location.

C'est pourquoi, nous vous proposons de fixer le montant des loyers de la Maison de santé de Cléguérec comme suit :

LOYERS APPLICABLES AU PRATICIENS - MAISON DE SANTE DE SANTE CLEGUEREC								
Location	Surface privative	Surface commune	Total surface / professionnel	Tarif au m <sup>2</sup> location	Total location	Provision s/ charges	Total charges	Total loyer mensuel
<b>Pôle Médecine générale</b>	60,56	59,51	120,07		1 080,63 €		300,18 €	1 380,81 €
Local professionnel A	20,16	19,84	40,00	9,00 €	359,97 €	2,50 €	99,99 €	459,96 €
Local professionnel B	20,15	19,84	39,99	9,00 €	359,88 €	2,50 €	99,97 €	459,85 €
Local professionnel C	20,25	19,84	40,09	9,00 €	360,78 €	2,50 €	100,22 €	461,00 €
<b>Pôle Dentiste</b>	31,80	39,01	70,81		637,29 €		177,03 €	814,32 €
Local professionnel D	15,90	25,55	41,45	9,00 €	373,01 €	2,50 €	103,61 €	476,62 €
Local professionnel E	15,90	13,47	29,37	9,00 €	264,29 €	2,50 €	73,41 €	337,70 €
<b>Pôle Pluridisciplinaire</b>	138,85	0,00	138,85		1 249,65 €		347,13 €	1 596,78 €
Local professionnel F	40,22	0,00	40,22	9,00 €	361,98 €	2,50 €	100,55 €	462,53 €
Local professionnel G	35,87	0,00	35,87	9,00 €	322,83 €	2,50 €	89,68 €	412,51 €
Local professionnel H	25,98	0,00	25,98	9,00 €	233,82 €	2,50 €	64,95 €	298,77 €
Local professionnel I	20,72	0,00	20,72	9,00 €	186,48 €	2,50 €	51,80 €	238,28 €
Local professionnel J	16,06	0,00	16,06	9,00 €	144,54 €	2,50 €	40,15 €	184,69 €

TARIF VACATION	
La journée	20 € toutes charges comprises
La 1/2 journée	15 € toutes charges comprises

Vu l'avis de la commission élargie « finances - enfance-jeunesse et affaires scolaires » réunie le 1<sup>er</sup> mars 2017 ;

Vu l'avis de la commission « finances » réunie le 18 mars 2017 :

**Marc ROPERS** : Pour le dentiste, son loyer sera plus cher qu'aujourd'hui, mais parce qu'il a plus grand.

**Xavier ROBIN** : C'est lui qui a demandé une surface plus grande.

**Marc ROPERS** : Pour l'ensemble des locaux nous avons prévu 2.50 € de charges pour l'eau, l'électricité et le chauffage. On ne sait pas trop réellement où on va, s'il y a trop d'encaisser il y aura une régularisation en fin d'année, c'est une provision.

**Anne LE LU** : L'ensemble des professionnels de santé ont été avisés de ces tarifs ?

**Marc ROPERS** : Ils sont au courant pour les 9 € au m<sup>2</sup> ensuite il y a une réunion le 11 avril où il y aura les explications.

On a passé une annonce dans un magazine spécialisé pour un médecin et un kiné et nous sommes en prévision de réaliser un film promotionnel sur la maison de santé.

**Anne LE LU** : Mais il n'y a pas de place pour installer un kiné dans la maison de santé ?

**Marc ROPERS** : Non ce sera pour compléter le cabinet de Kiné.

**Après débat, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres votants :**

**De fixer** le montant des loyers, tels que présentés ci-dessus ;

**Dit** qu'une régularisation annuelle des provisions des charges locatives aura lieu en janvier ;

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer une convention de bail entre la commune et chaque praticien.

## 19-2017 Suppression « tarif 3<sup>ème</sup> enfant » - Tarifs périscolaires 2017/2018

Par délibération en date du 7 mars courant, le conseil municipal a décidé d'introduire le quotient familial et un tarif 3<sup>ème</sup> enfant pour l'ensemble des tarifs périscolaires. Suite à divers échanges entre nos services municipaux et les services de la CAF et de la MSA, il nous a été indiqué que le quotient familial tel qu'il est calculé, offrait déjà un avantage pour les familles de 3 enfants et +. En effet, le 3<sup>ème</sup> enfant et le ou les suivants représentent pour chacun une part fiscale entière alors que les deux premiers enfants ne représentent à chaque fois qu'une demi-part.

**Delphine LE MESTRALAIN** : Pour une famille avec 3 enfants l'avantage de la demi part ça ne va pas chercher bien loin quand même.

**Xavier ROBIN** : on nous a répondu que ça faisait double avantage pour les familles.

**Delphine LE MESTRALAIN** : Combien de familles étaient concernées ?

**Xavier ROBIN** : 14.

Quand on regarde l'ensemble des communes qui ont mis en place le quotient familial, l'avantage tarif 3<sup>ème</sup> enfant n'y est pas.

**Anne LE LU** : Nous nous abstenons, car nous nous sommes déjà abstenus la dernière fois sur le principe de tarification, donc nous nous abstenons aussi dans la logique de la dernière fois.

**Après débat, l'assemblée délibérante décide à 19 voix pour et 4 abstentions :**

De supprimer le tarif « 3<sup>ème</sup> enfant » de l'ensemble des tarifs périscolaires.

## Vœu – Installation des Compteurs « Linky » sur la commune

**Marc ROPERS** : Une permanence d'information est programmée le 02 mai de 14h à 17h en mairie, si quelqu'un a des craintes, ENEDIS sera là pour en parler.

**Anne LE LU** : Si j'ai bien lu dans la presse, techniquement on ne peut pas s'opposer.

**Marc ROPERS** : Sauf si le compteur est dans ta maison, tu peux refuser que les gens rentrent chez toi. Il n'empêche que si par la suite il faut le changer pour x raison, là se sera payant et les relevés de compteurs aussi, car avec les compteurs Linky les relevés se feront en ligne.

Lors des différents rendez-vous organisés depuis un an, par des collectifs anti-Linky d'un côté et par ENEDIS (ex-ERDF) de l'autre, les membres du conseil municipal de Cléguérec, comme ils s'y étaient engagés lors de leur réunion du 9 mars 2016, ont été très attentifs aux arguments de chacun et pu prendre la mesure des débats qui accompagnent le déploiement des compteurs Linky dans notre secteur.

Ainsi, soucieuse de respecter le point de vue de chacun, la municipalité de Cléguérec souhaiterait qu'ENEDIS tienne compte de tous les avis y compris de ceux de certains abonnés qui ne souhaitent pas, pour des raisons qui leur appartiennent, que leur compteur électrique soit remplacé par un compteur Linky.

Par ailleurs, les élus demandent que toutes les précautions soient prises pour l'installation des compteurs dans les établissements communaux recevant du public et notamment dans les bâtiments qui accueillent des enfants.

Enfin, comme ENEDIS s'y est engagé, le conseil municipal de Cléguérec demande que des permanences soient organisées en mairie afin que des techniciens d'ENEDIS répondent directement aux questions des habitants et ce, avant le déploiement prévu à partir du mois de juin prochain dans notre commune.

## Information des décisions du maire prises par délégation du conseil municipal

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

**DEC2017-10** : Délivrance concession cimetière Famille ACTIF-LE CORRE

## Questions et informations diverses

**Marc ROPERS** : *Vous avez reçu votre carte d'électeur aujourd'hui, vous remarquerez que nous insistons lourdement sur le fait qu'il faut une pièce d'identité avec photo pour pouvoir voter.*

*Le 08 avril à 11h en mairie, on reçoit les jeunes qui vont voter la première fois pour une cérémonie de citoyenneté*

\*\*\*

***L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00***